

Internet & wifi en libre accès, 5 mesures à adopter pour se mettre en conformité vis-à-vis de la CNIL

écrit par Marine de la Clergerie | 06/08/2015

La CNIL recommande 5 mesures à adopter afin de mettre les services de libre accès à internet en conformité avec la réglementation.

Les 5 mesures recommandées par la CNIL pour se mettre en conformité:

1. Conserver uniquement les données de trafic
2. Définir une durée de conservation des données d'1 an maximum
3. Informer les utilisateurs
4. Vérifier la conformité des outils de surveillance
5. Assurer la confidentialité et la sécurité des données

Le traitement de gestion d'un service d'internet en libre accès doit faire l'objet d'une déclaration normale auprès de la CNIL.

Pour en savoir plus: [Internet et wi-fi en libre accès : bilan des contrôles de la CNIL](#), CNIL, 22 décembre 2014